



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**C 31/2023**

Vevey, le 20 novembre 2023

### **Gestion des vélos abandonnés sur le domaine public**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Les vélos abandonnés sur le domaine public, aussi appelés « vélos-épaves », sont une problématique récurrente comme cela a été relevé à plusieurs reprises par votre Conseil. Trois critères majeurs sont pris en compte pour qualifier un vélo « d'épave » : l'absence de selle, de guidon, de roues ou de pédales, la constatation de pneus crevés ou la forte présence de rouille. D'autres critères, comme l'état général du vélo ou la durée depuis laquelle le vélo est considéré abandonné sans signalement de vol sont également pris en considération.

Depuis plusieurs années, des discussions sont en cours avec l'Association Sécurité Riviera (ASR) dans le but de trouver une solution satisfaisante à ce phénomène. Le cadre légal autour de la question des vélos-épave est flou et obsolète. Condensé dans l'art. 26 de la loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR), le cadre légal prévoit seulement que les véhicules stationnés illicitement peuvent être déplacés par la police, sans pour autant faire une différenciation selon le type de véhicule, ni mentionner le cas du « vélo-épave » ou du « vélo abandonné ». De surcroît, des difficultés logistiques sont à relever, comme la longue et fastidieuse procédure d'identification des vélos ou encore la nécessité de disposer d'un espace de stockage conséquent.

Comme mentionné dans la communication de la Municipalité au Conseil communal 20/2022 du 6 octobre 2022 « Réponse à l'interpellation de M. Fabien Truffer, au nom du groupe Vert'libéraux – Le Centre, intitulée « Débarrassons les vélos abandonnés » », le Bureau de la durabilité a coordonné une procédure de gestion de ces vélos, en étroite collaboration avec l'ASR.

#### **Ancien système de gestion**

Auparavant, les vélos ponctuellement repérés ou signalés comme étant abandonnés étaient pris en charge par l'ASR, qui identifiait les numéros de cadre afin de vérifier s'ils étaient déclarés comme volés, avant de les enlever. L'enlèvement des vélos avait lieu environ une fois par mois. Les cycles faisaient ensuite l'objet d'une publication dans la Feuilles des Avis Officiels (FAO).

Après 30 jours, s'ils n'étaient pas réclamés, les vélos étaient récupérés par l'association Fribourgeoise pour des mesures actives, VAM (Verein für aktive Arbeitsmarktmassnahmen) qui démonte, nettoie et répare les vélos. Après remise en état, les cycles sont confiés à leur partenaire Velafrica qui promeut la mobilité douce en Afrique. Les frais qui découlent des étapes mentionnées (enlèvement, stockage, FAO, etc.) étaient pris en charge par l'ASR.

#### **Stratégie adoptée**

Après étude des différents prestataires potentiels pour la gestion des vélos-épaves, la solution retenue capitalise sur celle mise en place par l'ensemble des polices vaudoises, soit un partenariat avec la Coopérative Démarche, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique. Parmi ses prestations se trouve « Styyle », une entreprise apprenante active dans le domaine du

recyclage, qui récupère, répare et vend des vélos de seconde main dans une optique de mobilité douce et durable ainsi que de réinsertion professionnelle.

Le mode de gestion proposé par Styyle prévoit que l'ASR prenne en charge le processus de signalement et d'identification par la mise en place d'étiquettes d'identification sur les vélos-épaves. La coopérative s'engage ensuite à enlever les cycles dans les 5 jours ouvrables et complète la fiche de signalement créée par l'ASR sur la base des étiquettes susmentionnées en y ajoutant, notamment, l'estimation de la valeur du cycle et les réparations possibles. Styyle publie ensuite la liste des cycles sur son site internet, qui sera relayée par l'ASR et la Ville de Vevey par leurs canaux de communication respectifs. Un propriétaire réclamant son cycle devra pouvoir fournir une preuve d'achat ou tout autre élément probant permettant d'établir qu'il en est le légitime détenteur. Après une durée minimale de 3 mois – dépendante de la valeur estimée des vélos – la société coopérative devient automatiquement propriétaire des cycles enlevés. Une fois réparés, les vélos sont revendus sur le marché de la seconde-main, notamment à travers les magasins « Ateapic », dont une succursale est installée à Vevey.

Le système proposé comporte de nombreux avantages et simplifie considérablement la gestion des vélos abandonnés sur le domaine public. Il décharge ainsi l'ASR de l'enlèvement et le stockage des cycles, évite les frais liés aux publications dans la FAO et libère l'espace de stockage restreint de Clarens, tout en permettant une prise en charge des vélos abandonnés plus rapide et efficace. Ce partenariat, effectif depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, n'engendre par ailleurs aucun coût direct pour l'ASR ou la Ville de Vevey.

### **Signalement des vélos-épaves**

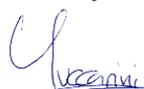
Il est à relever que les vélos-épaves seront principalement identifiés par l'ASR. Toutefois, il sera prochainement proposé à chacune et chacun de signaler les vélos abandonnés sur le domaine public par le biais de Signalements-Riviera ([www.signalements-riviera.ch](http://www.signalements-riviera.ch)), service permettant de signaler un problème sur le domaine public par le biais de Cartoriviera. Cette fonctionnalité devrait permettre une prise en charge plus rapide des vélos abandonnés et ainsi désencombrer plus rapidement le domaine public.

### **Conclusion**

Pour conclure, la Municipalité espère ainsi avoir dûment informé votre Conseil sur les mesures mises en place afin de réguler les désagréments engendrés par les vélos abandonnés sur le domaine public. La mise en place de ce nouveau partenariat permet également de contribuer à la réalisation de la mesure M.T.1 « Augmenter le nombre de places publiques sécurisées pour stationner les vélos et vélo-cargos » en rendant à nouveau disponible certaines places.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 20 novembre 2023

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

  
Yvan Luccarini

  
Grégoire Halter



Membre de la Municipalité déléguée : Mme Gabriela Kämpf